



PROGRAMME DE FORMATION

ÉLABORER UN DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)



CONTEXTE ET ENJEUX DE LA FORMATION

La formation « Élaborer le DUERP » s'inscrit dans un contexte où la prévention des risques professionnels est devenue une obligation centrale pour les employeurs. En effet, la réglementation impose à toute entreprise d'identifier, d'évaluer et de prévenir les risques auxquels sont exposés les salariés, notamment à travers le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Les enjeux de cette formation sont donc multiples : permettre aux responsables et encadrants de maîtriser la méthodologie d'évaluation des risques, d'impliquer les acteurs de l'entreprise dans une démarche de prévention efficace, et de garantir la conformité réglementaire. Elle contribue également à améliorer les conditions de travail, à réduire les accidents et maladies professionnelles, et à développer une véritable culture de la prévention au sein de l'organisation.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels a été créé par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, en application des articles L4121-2 et L4121-3 du Code du Travail.

L'élaboration et la mise à jour de ce document s'imposent à tout employeur dont l'entreprise emploie au moins un salarié. Cette formation a pour objectifs :

- Identifier les dangers et évaluer les risques associés
- Établir un plan d'actions de prévention
- Faire du document unique un outil de management de la sécurité
- Respecter la réglementation en vigueur

CONTENU

Séquence 1 (1/2 journée)

Comprendre le DUERP et Identifier les risques professionnels

1. Comprendre le DUERP

- Le Document d'Évaluation des Risques Professionnels, de quoi parle-t-on ?
- Quelle est la réglementation ?
- Qui sont les acteurs de la prévention ?

2. Définir les risques professionnels

- Qu'est-ce qu'un risque ?
- Les 8 types de risques professionnels
- Les évaluer, quels enjeux ?

3. S'approprier la méthodologie d'évaluation des Risques

- Préparer l'évaluation des risques
- Identifier les risques
- Classer les risques
- Proposer des actions de prévention

Séquence 2 (1/2 journée) Écrire le DUERP

4. Définir les catégories d'un DUERP

- Les catégories d'un DUERP

5. Écrire le DUERP par unité de travail

- Définir des unités de travail
- Écrire un DUERP, accompagné par la formatrice

6. Restituer le document et le suivre

- Mise à disposition du DUERP
- Suivi et mise à jour

PUBLIC

Cette formation s'adresse à :

- Préventeur, Responsable HSE/QHSE
- Directeur-trice, manager, élu-e CSE
- Toute personne désignée pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'organisation.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis est nécessaire

EFFECTIF

4 à 12 participants maximum

DURÉE

2 jours

LIEU ET DÉLAI D'ACCÈS

Cette formation peut être dispensée en intra ou en inter-entreprises.

Dans ce dernier cas, la formation aura lieu au sein des locaux de SERENN CONSEIL – bâtiment B – Pôle médical - 30, avenue É. Et M.Pinault, 35740 à Pacé (si effectif<6).

Ou

Au sein de l'espace de Coworking Le SPOT, situé, 22 rue Jean-Marie David, 35740 à Pacé (si effectif > 6).

Suite à la demande d'informations sur cette formation, le délai d'accès moyen à la formation se situe entre 1 à 3 mois.

METHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et méthodologiques : lien entre des apports théoriques et les pratiques professionnelles des participants
- Méthode participative : travaux de réflexion individuels ou en binôme, étude de cas à partir de situations vécues des participants.
- Supports pédagogiques : vidéos, documents pédagogiques, ressources documentaires

Méthodes d'évaluation :

- Évaluation à chaud réalisée à l'issue de la formation
- Bilans ponctuels réalisés par la formatrice auprès des participants après chaque axe de travail

Approche déontologique :

- Accompagnement éthique
- Rôle d'acteur des participants
- Code de déontologie des psychologues

Les participants définissent ensemble, au démarrage de la formation, une «Charte de Bon Fonctionnement ». Cette charte, garante du respect et de la libre expression de chacun, est affichée dans la salle de formation, elle est rappelée à chaque démarrage de session.

Attachée à la dimension participative de nos formations, nous proposons d'appuyer nos apports sur les expériences et le vécu des participants en les sollicitant en grand groupe (brainstorming) ou en sous-groupes sur des études de cas. Cette modalité permet par ailleurs de renforcer la cohésion des groupes de travail.

Nous remettons, en fin de formation, l'ensemble des supports utilisés aux participants.

INTERVENANTE

Séverine ROBERT

Psychologue du travail et formatrice, experte en prévention, Intervenante en Prévention des Risques Professionnels (IPRP référencée auprès de la DREETS Bretagne), et certifiée Formatrice « S'initier à la prévention des Risques psychosociaux » par le réseau Assurance Maladie-Risques professionnels -INRS.

VALIDATION

A l'issue de la formation, nous remettons **une attestation de fin de formation** à chaque participant.